



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 mai 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 16 mai 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h10 et levée à 22h30.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Didier DUMONT, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/G. JOBERT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; F. MANZONI/B. DIRAND ; C. LOMBARD/N. PERROT ; E. GIRAUD/M. COLLETTE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; B. ANDREZ/S. LESCURE ; P. LIME VIEILLE/G. BRUCHON.

Renouvellement convention de partenariat – Côté Cour

La convention actuelle établie avec l'association Côté Cour pour une durée de 3 ans, arrive à échéance fin 2024.

Pour rappel, cette convention a pour objet de :

- ✓ Mettre en place des projets d'actions culturelles essentiellement axés sur la programmation régulière de spectacles à destination des enfants et des jeunes.
- ✓ Permettre aux enfants de la région d'avoir accès à des spectacles professionnels sans exclusion d'ordre géographique, économique ou socioculturel.
- ✓ Proposer des spectacles exigeants à valeur artistique reconnue, qui respectent les publics, enfants et jeunes tout particulièrement, ainsi que leur intégrité tout en leur permettant de s'interroger sur le monde.
- ✓ Offrir pour ces spectacles les conditions d'accueil les plus confortables et professionnelles possibles notamment en respectant les jauges et les tranches d'âges indiquées par les compagnies.

La présence de Côté Cour au plus près des territoires a permis en 2022/2023 d'accueillir 287 écoles et 581 classes ; l'objectif est donc atteint aussi bien en termes de nombre d'enfants et d'enseignants concernés que de qualité artistique (les retours sont positifs et les enseignants demandeurs).

Il est proposé le renouvellement de ce partenariat, par la mise en place d'une nouvelle convention triennale, à partir de 2025 (année scolaire 2024/2025) et jusqu'en 2027 (année scolaire 2027/2028), avec des modalités inchangées sur :

- Un avenant qui réévalue chaque année le nombre d'élèves concernés
- Une facturation en N+1

L'aide financière de la ville de Valdahon, d'un montant de 10 € par élève dans la convention précédente, s'élèvera à 12 € pour l'année 2025, sur la base de 200 élèves en classe de grande section et de CM2.

La convention présentée en annexe de ce point en détaille les modalités.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention avec l'association Côté Cour ainsi que les avenants correspondants,
- Autorise par conséquent le versement des aides financières.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
27/05/2024

